

PRIVATE STARS SELECTION II

FONDS PROFESSIONNEL DE CAPITAL INVESTISSEMENT (FPCI)

Rapport Semestriel

Au 30.06.2022

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	3
LEXIQUE.....	4
CARACTERISTIQUES GENERALES DU FONDS.....	5
ACTIVITE DU FPCI PRIVATE STARS SELECTION II AU 30 JUIN 2022	7
Engagements et flux entre FPCI Private Stars Selection II et ses souscripteurs	7
Actif Net et Valeur Liquidative	8
Flux et performances du FPCI Private Stars Selection II	9
Frais de gestion	9
Investissement dans ASTERION Industrial Infra Fund II	10
Investissement dans ANTIN Infrastructure Partners V	11
ASPECTS REGLEMENTAIRES ET AUTRES MESURES SPECIFIQUES.....	12
Orientation de gestion – (Extrait du Règlement de Private Stars Sélection II)	12
Politique d’investissement du FPCI (Extrait du règlement de Private Stars Selection II)	13
Méthode de valorisation	13
Autres changements intervenus	14
Changements à venir	14
Procédure de sélection et d’évaluation des intermédiaires et contreparties	14
Mandats sociaux de l’Equipe de Gestion et utilisation des droits de vote	14
Autres mesures spécifiques	15

AVERTISSEMENT

Le présent document a été établi à l'attention exclusive des investisseurs du Fonds.

Ce rapport couvre les activités du portefeuille pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.

Les termes du présent rapport commençant par une majuscule renvoient aux définitions contenues dans le Règlement de PRIVATE STARS SELECTION II (le « Fonds ») sauf s'il en est disposé autrement par les présentes.

Ce document est communiqué à titre strictement confidentiel.

LEXIQUE

DPI

Distribution to Paid In

Désigne les montants distribués aux investisseurs divisés par les montants appelés. Il s'agit du rendement effectif.

RVPI

Residual Value to Paid In

Désigne la valeur résiduelle du portefeuille divisée par les montants appelés. Il s'agit du rendement potentiel.

TVPI

Total Value to Paid In

Désigne la valeur totale du portefeuille (montants distribués et valeur résiduelle du portefeuille) divisée par les montants appelés. Il s'agit de la somme des rendements effectif et potentiel.

TRI

Taux de Rendement Interne

Désigne le taux de rendement net dégagé par un investissement de la date du premier versement à la date du présent rapport. Le TRI est calculé sous forme d'un taux de rendement annuel effectif composé à partir des cashflows

CARACTERISTIQUES GENERALES DU FONDS

IDENTITE

Dénomination	Private Stars Selection II
Forme Juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Stratégie du fonds	Le Fonds a pour objectif principal d'investir, directement ou indirectement, dans des entreprises cotées ou non cotées sur un marché réglementé des secteurs de l'immobilier et des infrastructures . Pour ce faire, le Fonds sera principalement investi par l'acquisition et/ou la souscription de parts de fonds d'investissement exclusivement gérés par des gestionnaires tiers à la Société de Gestion et établis dans tout état membre de l'Union Européenne et plus particulièrement au Luxembourg.
Devise de référence	EUR
Date de constitution	29/10/2021
Règlement en vigueur	Version datée du 26/08/2021
Date de closing initial	29/10/2021 (Date d'exigibilité de l'Appel de Tranche initiale)
Durée	10 ans, prolongeable 3 fois 1 an
Fréquence de valorisation	Semestrielle
Exercice comptable	Clôture au 31 décembre
Société de Gestion	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS
N° d'Agrément AMF	GP-11000033
Contact - Relation Investisseurs	ef@cedruspartners.com
Adresse	C/O SANSO IS 69 boulevard Malesherbes 75008 PARIS

DEPOSITAIRE ET COMPTABILITE

Dépositaire et valorisateur	ODDO BHF
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIES

STRUCTURE

Engagement Global	15 627 387
Parts A	9 080 000
Parts B	4 565 000
Parts C	82 387
Parts P	900 000
Parts I	1 000 000
Modalités de souscription et d'appel de parts	
Valeur Nominale des Parts	1 EUR
Modalités de souscription	Souscription et création de la totalité des Parts à l'origine
Modalités d'appel de fonds	Appels de tranches différées par libération progressive
Règles d'investissement	Le fonds fera l'objet d'une exposition sur un nombre limité de stratégies d'investissement, à savoir l'infrastructure et l'immobilier.

INVESTISSEMENTS

Fonds Maitre	Asterion Industrial Infra Fund II	Antin Infrastructure Partners V
Montant total investi	5 000 000 €	10 000 000 €
En % de l'Engagement Global	32%	64%

VALORISATION AU 30 juin 2022 (EUR)	Parts A	Parts B	Parts C	Parts P	Parts I	Total
Engagement	9 080 000	4 565 000	82 387	900 000	1 000 000	15 627 387
Nombre de parts (a)	9 080 000	4 565 000	82 387	900 000	1 000 000	15 627 387
Capital appelé (b)	1 816 000	913 000	16 477	180 000	200 000	3 125 477
En %	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Distributions provisoires (c)	-	-	-	-	-	-
Engagement Global Résiduel	7 264 000	3 652 000	65 910	720 000	800 000	12 501 910
En %	80%	80%	80%	80%	80%	80%
Distributions (d)	-	-	-	-	-	-
En %	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>dont :</i>						
<i>remboursement de capital</i>	-	-	-	-	-	-
<i>plus value</i>	-	-	-	-	-	-
Actif Net (e)	1 608 424,20	839 407,43	15 537,73	159 425,31	179 835,12	2 802 629,79
Valeur totale (f) = (d + e)	1 608 424,20	839 407,43	15 537,73	159 425,31	179 835,12	2 802 629,79
TVPI (g) = (f) / (b-c)*	0,89x	0,92x	0,94x	0,89x	0,90x	0,90x

*Valeur arrondie à deux décimales

SITUATION PAR PART	Parts A	Parts B	Parts C	Parts P	Parts I
Valeur nominale par part (h)	1	1	1	1	1
Capital appelé par part (i)	20%	20%	20%	20%	20%
Valeur liquidative par part (j) = (e/a)**	0,1771	0,1838	0,1885	0,1771	0,1798
Engagement résiduel par part (k) = (h-i)	0,8000	0,8000	0,8000	0,8000	0,8000

**Valeur tronquée à quatre décimales

ACTIVITE DU FPCI PRIVATE STARS SELECTION II AU 30 JUIN 2022

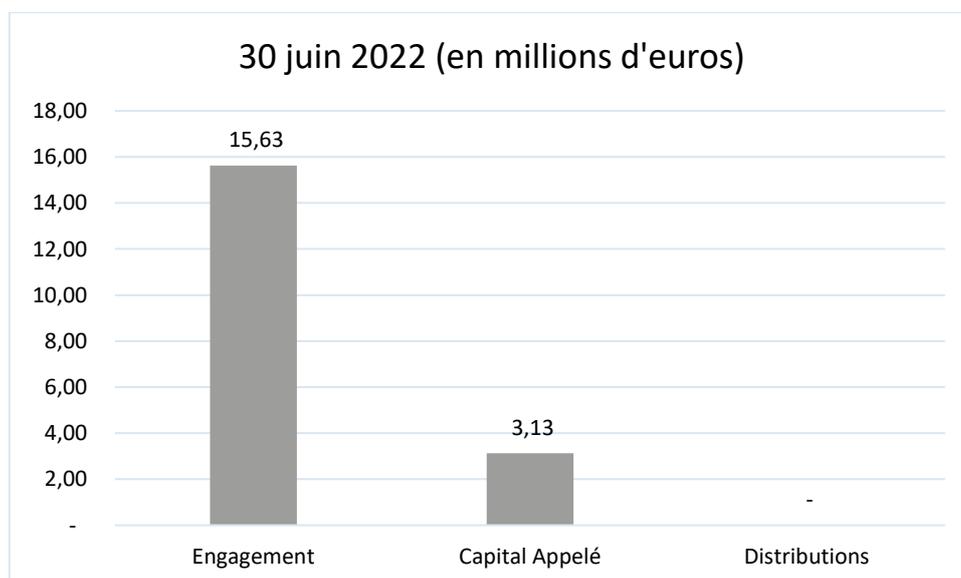
Engagements et flux entre FPCI Private Stars Selection II et ses souscripteurs

Le montant d'Engagement global du FPCI Private Stars Selection II au 30 juin 2022 est de 15 627 387€.

Depuis le lancement du fonds :

- Un Appel de Tranche initial correspondant au 1^{er} Closing d'un montant total de 257 357€ et représentant 5% de l'Engagement total du FPCI a été réalisé le 29 octobre 2021
- Un Appel de Tranche Différée pour les souscripteurs du 1^{er} Closing d'un montant de 772 070€ et représentant 15% de l'Engagement total du FPCI a été réalisé le 5 janvier 2022
- Un Appel de Tranche initial correspondant au 2^e Closing d'un montant total de 976 146€ et représentant 20% de l'Engagement total du FPCI a été réalisé le 31 mars 2022
- Un Appel de Tranche initial correspondant au 3^e Closing d'un montant total de 1 119 904€ et représentant 20% de l'Engagement total du FPCI a été réalisé le 24 juin 2022

Ces opérations portent le montant global appelé à 3 125 477€ (soit 20% de l'Engagement total) et le Montant Global Non Appelé à 12 501 910€ (soit 80% de l'Engagement Total).



Actif Net et Valeur Liquidative

Au 31 décembre 2021, l'Actif Net du FPCI Private Stars Selection II est de 2 802 629.80 €. La valorisation de chaque catégorie de parts se présente comme ci-après :

	Actif Net en Euros au 30 juin 2022	Valeur Liquidative
Parts A	1 608 424,20	0,1771
Parts B	839 407,43	0,1838
Parts C	15 537,73	0,1885
Parts P	159 425,31	0,1771
Parts I	179 835,12	0,1798

La valeur Liquidative du Fonds peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Flux et performances du FPCI Private Stars Selection II

Flux et performances	Date	Capital appelé	Distributions provisoires	Distributions	Actif Net
Appel de tranche initial - Closing 1	29/10/2021	257 357			
Appel n°2	05/01/2022	772 070			
Closing 2	31/03/2022	976 146			
Closing 3	24/06/2022	1 119 904			
Actif Net	30/06/2022				2 802 630
Total		3 125 477			2 802 630
		(a)	(b)	(c)	(d)

TVPI (c+d)/(a-b)*	RVPI (d/(a-b))*	DPI (c/(a-b))*	TRI net
0,90x	0,90x	0,00x	0,00

*valeur arrondie à deux décimales

Frais de gestion

La commission de gestion facturée au Fonds depuis sa constitution s'élève à 45 533.38€.

La commission de conseil facturée au Fonds depuis sa constitution s'élève à 70 777.23€.

Les frais de distribution facturés au Fonds depuis sa constitution s'élèvent à 73 867.40€.

Les frais de constitution facturés au Fonds depuis sa constitution s'élèvent à 98 136.94€.

Investissement dans ASTERION Industrial Infra Fund II

Le fonds sous-jacent Asterion Industrial Infra Fund II est un fonds professionnel spécialisé constitué sous la forme d'un fonds de capital risque de droit espagnol.

La stratégie du fonds Asterion Industrial Fund II consiste à investir essentiellement dans des infrastructures existantes dites « Brownfield », et à la marge sur des opportunités de développement de nouvelles infrastructures dites « Greenfield », spécialisées sur les thématiques de la digitalisation, de la transition énergétique, et de la mobilité.

Le fonds investira de manière assez concentrée dans 10 à 12 projets d'infrastructures du mid-market, avec des tickets en Equity entre 70 et 200M d'EUR. L'investissement se concentre en particulier en Espagne, au Portugal, en Italie, en France et au Royaume-Uni. Lancé en mai 2021, le fonds vient s'inscrire dans la continuité du premier opus, en capitalisant sur son expertise orientée industrie et sa stratégie déjà éprouvée.

Au 30/06/2022, l'engagement réalisé par Private Stars Selection II dans Asterion Industrial Infra Fund II est de 5 000 000 €. Depuis la constitution du fonds, le FPCI Private Stars Selection II a été appelé à hauteur de 10,21% de son engagement dans le fonds sous-jacent, soit un montant de 510 360 €.

Ces appels ont permis de couvrir les frais et financer les investissements ci-dessous :

Energy Transition Solutions

En avril 2021, Asterion a lancé un nouveau véhicule appelé Energy Transition Solutions, S.L. dans le but de déployer 100 millions d'euros de capitaux propres dans des entreprises qui ont des objectifs ambitieux pour soutenir la transition énergétique à la fois pour elles-mêmes et pour leurs solutions clients. La plateforme ETS compte détenir et exploiter des actifs d'infrastructure, diversifiés en Europe, comprenant un ensemble de technologies qui, selon Asterion, joueront un rôle clé dans la transition énergétique. Le fonds a investi un montant de 2,8M d'euros, et s'engage à investir via ce véhicule un montant total de 100M d'euros.

Retelit

Retelit est l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de fibre optique en Italie, avec une plateforme d'environ 15 000 km de fibre comprenant des réseaux métropolitains dans 14 villes. Le montant investi est de 146M d'euros, venant compléter l'investissement du fonds I pour un montant total investi par Asterion de 495M d'euros.

MS3 Networks

Fondée en 2013, MS3 est une entreprise d'infrastructure de télécommunication basée à Hull, au Royaume-Uni, avec un réseau de fibre optique de 70 km et un « datacenter » fournissant aux clients B2C et B2B un backhaul et un accès FttH /FttC. Le montant total investi est de 21M d'euros pour un engagement de 71,33M de pounds.

Compagnie Electrique de Bretagne

La Compagnie Electrique de Bretagne est propriétaire de la centrale à cycle combiné au gaz naturel de Landivisiau en Bretagne. La centrale de Landivisiau fournira une capacité électrique importante et stable grâce à une technologie de pointe et à un rendement thermique supérieur, produisant environ

20 % des besoins de la région. Cette opération offre une rare opportunité d'investir dans la technologie CCGT et de bénéficier de sa flexibilité pour optimiser les rendements de production du marché dans un environnement de marché de l'électricité de plus en plus volatile, avec un profil de rendement très sain, tout en étant assuré de flux de trésorerie minimums grâce au contrat de capacité réglementé unique mis en place. Le 26 avril, le fonds a investi un montant initial de 84 millions d'euros auprès de TotalEnergies, en échange d'une participation à hauteur de 50% du capital de la CEB.

Project Tuca

Le projet Tuca est une plateforme de fibre optique (FTTH) en zone rurale espagnole établie grâce au partenariat d'Asterion avec Teras Capital, une boutique d'investissement composée d'entrepreneurs expérimentés dans le domaine des télécommunications.

La première acquisition de Tuca a été Olivenet, un fournisseur de télécommunications régional qui opère en Andalousie, avec une présence dans environ 35 municipalités sur une zone de couverture de 908 000 foyers, avec une base de clients FTTH d'environ 50 000 personnes. Le fonds a investi un montant de 107M d'euros qui représente la totalité de son engagement actuel dans le projet Tuca.

Investissement dans ANTIN Infrastructure Partners V

Le fonds sous-jacent Antin Infrastructure Partners V est un fonds professionnel spécialisé constitué sous la forme d'un Fonds Professionnel de Capital Investissement de droit français.

La stratégie du fonds Antin Infrastructure Partners V cible des infrastructures existantes dites « Brownfield » avec une approche particulière Value-Add, très active, proche du Private Equity visant à créer de la valeur basée sur :

- i) La croissance organique & performance / optimisation opérationnelle,
- ii) La plateforme & croissance externe,
- iii) L'identification de nouveaux sous-secteurs d'avenir,
- iv) La gestion active du coût du capital
- v) Le repositionnement des actifs afin d'offrir un coût du capital adapté aux acheteurs du type institutionnels ou industriels.

L'équipe prévoit de réaliser une dizaine d'investissements (de 600M à 1Md d'EUR chacun) avec une durée de détention cible de 5 à 8 ans. Le fonds intervient en Europe à 60% et en Amérique du Nord à 40% sur les segments de l'énergie et de l'environnement, du transport, des Telecom, et des Infrastructures sociales.

Au 30/06/2022, le Private Stars Selection II a signé un engagement d'un montant total de 10 000 000 € lors du premier closing du fonds Antin Infrastructure Partners V.

ASPECTS REGLEMENTAIRES ET AUTRES MESURES SPECIFIQUES

Orientation de gestion – (Extrait du Règlement de Private Stars Sélection II)

Private Stars Sélection II (le « Fonds ») est un fonds professionnel de capital investissement qui n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF et qui peut adopter des règles d'investissement dérogatoires aux fonds agréés dont la société de gestion est Sanso Investment Solutions une société par actions simplifiée dont le siège social est sis 69 Boulevard Malesherbes 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 535108369 et agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP-11000033 (la « Société de Gestion Financière »).

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en application de l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF, les parts de ce Fonds ne peuvent être souscrites ou acquises que par un investisseur (ci-après, un « Investisseur Averti ») relevant de l'une des catégories d'investisseurs suivantes :

- 1. un client professionnel au sens des articles L. 533-16 et D. 533-11 du Code monétaire et financier, ou, dans le cas où il est étranger, à une catégorie équivalente sur le fondement du droit du pays dans lequel est situé son siège ; ou*
- 2. un dirigeant, salarié, ou personne physique agissant pour le compte de la Société de Gestion, ou la Société de Gestion Financière elle-même ; ou*
- 3. un investisseur dont la souscription initiale est supérieure ou égale à cent mille euros (100.000 €) ;
ou*
- 4. un investisseur, personne physique ou morale, dont la souscription initiale est d'au moins trente mille euros (30.000 €) et répondant à l'une des trois (3) conditions suivantes :*
 - a) il apporte une assistance dans le domaine technique ou financier aux sociétés non cotées entrant dans l'objet du Fonds en vue de leur création ou de leur développement ;*
 - b) il apporte une aide à la Société de Gestion Financière du Fonds en vue de rechercher des investisseurs potentiels ou contribue aux objectifs poursuivis par elle à l'occasion de la recherche, de la sélection, du suivi, de la cession des investissements ;*
 - c) il possède une connaissance du capital-investissement acquise en qualité d'apporteur direct de fonds propres à des sociétés non cotées ou en qualité de souscripteur soit dans un FCPR ne faisant pas l'objet de publicité et de démarchage, soit dans un fonds professionnel spécialisé, soit dans un FPCI, soit dans une société de capital risque non cotée ; ou*
- 5. un investisseur dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en son nom et pour son compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions fixées au I de l'article
L. 533-13 du Code monétaire et financier et à l'article 314-11 du Règlement général de l'AMF.*

Toute personne qui souscrit ou acquiert des Parts du Fonds ne peut céder ou transmettre ses Parts qu'à d'autres Investisseurs Avertis dans les termes et conditions prévus à l'Article 10 du Règlement.

Politique d'investissement du FPCI (Extrait du règlement de Private Stars Selection II)

Le Fonds a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des entreprises cotées ou non cotées sur un Marché Réglementé et ne privilégiera aucun secteur d'activité.

Pour cela, le Fonds sera notamment investi par l'acquisition et/ou la souscription de parts de fonds d'investissement établis dans tout Etat membre de l'Union européenne et plus particulièrement au Luxembourg.

Le Fonds fera l'objet d'une exposition à un nombre ciblé de stratégies d'investissement, à savoir l'infrastructure et l'immobilier. En particulier, le Fonds a vocation à investir dans les stratégies suivantes avec les allocations cibles suivantes sur 10 ans :

- *L'immobilier value add à hauteur de 40% environ,*
- *Les infrastructures value add à hauteur de 60% environ.*
- *Ces pourcentages sont communiqués à titre indicatif et pourront évoluer en cours de vie du Fonds sans qu'il soit nécessaire d'en informer les Investisseurs.*

En fonction des opportunités et des conditions de marchés, le Fonds pourra s'exposer de manière discrétionnaire à d'autres classes d'actifs telles que la dette privée et le private equity.

A titre accessoire, le Fonds pourra également investir directement dans des entreprises européennes non cotées sur un Marché Réglementé via la souscription ou l'acquisition de titres de capital ou donnant accès au capital (e.g. actions, obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, etc.) voire d'avances en compte courant. Ces investissements pourront être réalisés dans le cadre de co-investissement avec des tiers ou aux côtés des Entités du Portefeuille.

Objectif des Fonds sous-jacents :

Les Fonds sont des fonds d'investissement alternatif au sens de l'article L. 214-24 du Code Monétaire et Financier dont l'objet est de lever des capitaux auprès d'un certain nombre d'Investisseurs en vue de les investir conformément aux Statuts dans l'intérêt de ces Investisseurs, et plus généralement, sous réserve des dispositions des Statuts, d'effectuer des opérations liées directement ou indirectement à l'objet social du Fonds ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et en particulier de conclure et de mettre en œuvre tous contrats et engagements, d'exercer tous droits attachés à ses actifs, de contracter tous prêts, de consentir ou d'être bénéficiaire de toutes garanties, sûretés, indemnités, déclarations, droit personnels ou réels ou d'agir en justice.

Méthode de valorisation

Afin de déterminer la Valeur Liquidative des Parts du Fonds, les Actifs du Fonds seront évalués par la Société de Gestion Financière selon les normes publiées par l'International Private Equity Venture Valuation Board (IPEV Valuation Board).

Dans le cas où l'IPEV Valuation Board modifierait les préconisations contenues dans son guide, la Société de Gestion Financière pourra modifier en conséquence ses méthodes et critères d'évaluation.

Dans ce cas, elle devra mentionner les évolutions apportées dans son prochain rapport périodique adressé aux Investisseurs.

Autres changements intervenus

Néant

Changements à venir

Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La liste des intermédiaires financiers autorisés pour l'exécution des ordres de bourse est établie en fonction de la qualité d'exécution des ordres, du travail de veille effectué par les vendeurs, de l'adéquation de l'univers des sociétés couvertes par les analystes financiers à l'univers d'investissement du portefeuille et de la qualité de l'analyse financière produite.

Mandats sociaux de l'Equipe de Gestion et utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-103 du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion rend compte de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus dans le Fonds et indique que le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attaché aux actions détenues en portefeuille.

Il est à noter que le FPCI Private Stars Selection II ne détient pas de titres négociés sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un marché étranger reconnu.

Autres mesures spécifiques

Honoraires de prestations de conseil ou de montage facturés au Fonds ou à une société dont il détient des titres par la Société de Gestion ou des sociétés auxquelles elle est liée

Néant.

Co-investissements réalisés par le Fonds

Néant. Aucun co-investissement n'a été réalisé par la Société de Sanso Investment Solutions et/ou ses membres.

Interventions d'établissements de crédits liés à la Société de Gestion

Néant. Aucun établissement de Crédit ne constitue une entreprise liée à la Société de Gestion au sens de la réglementation.

Instruments financiers ou OPCVM émis par la Société de Gestion ou une entité liée

Néant.

Engagements financiers du Fonds concernant des opérations autres que l'achat ou la vente d'actifs non cotés

Néant.

Pourcentage d'actifs du FIA qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide

Les investissements dans des sociétés non cotées sont par définition non liquides et sont gérés en tant que tels.

Nouvelle(s) disposition(s) prise(s) pour gérer la liquidité du FIA

Néant.

Profil de risque actuel du S.L.P. et les systèmes de gestion pour gérer ces risques

Le FPCI Private Stars Selection II n'utilise pas d'effet de levier. Il investit dans des actifs non liquides.

Son profil de risque demeure très élevé, notamment en ce qui concerne le risque de perte en capital. Que Sanso Investment Solutions tente de prévenir en suivant les développements et perspectives de ses participations.

FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act)

Sanso Investment Solutions a procédé à l'inscription du Fonds en tant que Registered Deemed-Compliant Financial Institution under a Model 1 GA.

Rémunération et intéressement des salariés de la Société de Gestion

La politique de rémunération de la Société de Gestion est conforme à la directive AIFM.

Le montant total des rémunérations distribuées à 20 bénéficiaires pour l'exercice social de Sanso Investment Solutions, clos le 31 décembre 2020, s'est élevé à 3 405 519 euros dont 2 723 519 euros de rémunérations fixes et 682 000 euros de rémunérations variables. La part revenant aux membres du personnel exerçant une incidence significative sur le profil de risque du fonds est de 682 000 euros.

Aucun intéressement aux plus-values (carried interest) n'a été versé au cours de l'exercice 2020.

Critère ESG – Environnement, Social et Gouvernance

La Société de Gestion s'engage à pratiquer son métier d'investisseur en fonds propres de manière socialement responsable. Pour cela, elle s'attachera à prendre en considération les critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance (dits "ESG") visés à l'article L.533-22-1 du CMF et en rendra compte aux Porteurs de Parts dans le cadre du rapport annuel du Fonds. Les informations sur les principes ESG concernant la Société de Gestion sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion.

Sanso Investment Solutions – 69 boulevard Maiesherbes, 75008 Paris – Standard : 01 84 16 64 36
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000033 – www.amf-france.org
Société de courtage en assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12066196
Société par actions simplifiée au capital de 556 173 € - N°SIREN 535 108 369 RCS Paris